

**DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE**  
**Commune de PENTA DI CASINCA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 14 Mars et à 18H30 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (15) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, RAFFALLI Muriel.

Absents (8) : CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : CERANI Rachel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 15	Séance du 14 Mars 2023	Convocation le 09 Mars 2023
---------------------------------	------------------------	--	------------------------	-----------------------------

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 01 (GERONIMI Vital)*

*M. Yannick Castelli, Maire de la commune a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.*

**Objet – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022 - Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GANDOIN Sylviane, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Yannick CASTELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le compte administratif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 14 Mars 2023

**Le Maire**  
**Yannick CASTELLI**

